



Augmenter les salaires :

Une urgence économique et sociale

Après un premier plan de rigueur annoncé en août dernier, l'État accélère ses réformes en présentant un nouveau tour de vis qui va une nouvelle fois plomber le pouvoir d'achat des salariés.

Les multiples mesures des plans de rigueur font en effet clairement apparaître que ce sont une nouvelle fois les salariés qui devront supporter les effets d'une crise dont ils ne sont aucunement responsables.

Diminuer les capacités du plus grand nombre à consommer, se soigner, se loger, va entraîner plus de chômage et donc plonger le pays dans une période de récession durable.

Contrairement à ce qu'assurent gouvernement et patronat, la CGT affirme qu'une augmentation significative des salaires, loin de jouer contre l'emploi ou la santé de l'économie, est un des leviers incontournable pour sortir de la crise.

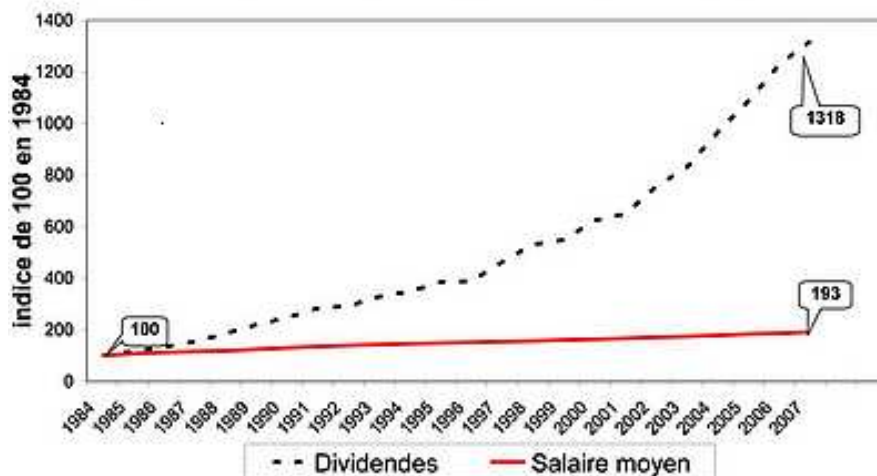
CONVENTIONS
COLLECTIVES



L'argent existe !

Pour la CGT la crise s'explique avant tout par une mauvaise répartition des richesses créées et une rémunération du capital disproportionnée en rapport avec celle du travail (voir ci-dessous).

Evolution du salaire moyen et des dividendes



A titre d'exemple, Giat-Nexter a reversé en 2010 40% du résultat net de l'entreprise à l'actionnaire unique soit près de 70 millions d'euros et dans le même temps a refusé toute augmentation salariale générale lors des NAO 2011.

Autre exemple, la rémunération brute des cadres dirigeants de DCNS a augmenté de 10,2 % en 2010 (153 417 € brut annuel en moyenne) alors qu'il aura fallu une mobilisation forte des salariés de l'entreprise pour décrocher une augmentation générale pour les OETAM de 1,7%, la direction de l'entreprise restant opposée à des AG pour les Ingénieurs/cadres (pour info l'inflation était de 2,2 % en août 2011).



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**
263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
01 48 18 86 86

Des augmentations générales pour tous

Les augmentations salariales tendent à se déterminer de plus en plus de façon individuelle au détriment du collectif. Individualiser les augmentations salariales revient à rémunérer chaque salarié non seulement en fonction du travail fourni, mais également en fonction d'éléments liés à la personnalité même du salarié : comportement, performance, adhésion aux « valeurs de l'entreprise » et tout autre élément subjectifs.

Chaque salarié apporte, par son travail, sa contribution aux résultats de l'entreprise, chaque salarié doit donc pouvoir bénéficier d'augmentations salariales annuelles garanties sans qu'aucun élément subjectif et/ou humain ne vienne l'entraver. Cela n'est possible qu'en octroyant des augmentations générales de salaires à tous, de l'ouvrier à l'ingénieur.

Intéressement, participation, épargne salariale

La croissance de l'épargne salariale est très supérieure à celle des salaires. En 2004 (dernière année disponible), les fonds versés au titre de l'épargne salariale ont augmenté de 8,7 %, quand les salaires nets augmentaient de 2,1 %. Les fonds d'épargne dépassent aujourd'hui les 70 milliards d'euros. Ces formes de rémunération non seulement échappent aux cotisations sociales, mais demeurent aléatoires d'une année sur l'autre.

Les entreprises tendent à mettre en avant ces mesures annexes de rémunérations pour justifier les nons ou maigres augmentations salariales. Or aucune mesure individuelle ou collective (intéressement, épargne salariale, actionnariat salarié...) ne peut et ne doit se substituer au salaire.

NAO 2012 : Un rendez-vous à ne pas manquer !

Il est fortement à craindre que dans les entreprises de la défense, dont l'État est actionnaire majoritaire ou unique, la même rigueur soit appliquée pour les négociations salariales lors des NAO 2012, et ce d'autant plus que pour les salariés du ministère de la défense (fonctionnaires et ouvriers d'état) le gel des salaires est reconduit pour l'année 2012.

Dès à présent, la CGT affiche clairement sa volonté à tout mettre en œuvre pour imposer une politique d'augmentation salariale à la hauteur des attentes et des besoins de toutes et tous.



**NOUS VOUS
DONNONS
RENDEZ-VOUS
DANS
L'ACTION**



www.fnte.cgt.fr



CONVENTIONS
COLLECTIVES



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**
263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
01 48 18 86 86

Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat